

## **AGENTES ET AGENTS DE CORRECTION DU LANGAGE**

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des agentes et des agents de correction du langage pour occuper des **remplacements à temps plein ou à temps partiel durant l'année scolaire**.

**Si vous détenez un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en orthophonie ou si vous êtes étudiante ou étudiant à la maîtrise en orthophonie, voici une chance unique d'acquérir une expérience de travail en milieu scolaire dans votre champ d'expertise!**

**Vous aimeriez travailler comme orthophoniste scolaire et vous vous questionnez sur les différentes possibilités ?** Découvrez les visages de l'orthophonie scolaire au sein du plus grand centre de services scolaire francophone en Amérique du Nord : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/travailler-cssdm/orthophonie-scolaire/>

Il est également possible de discuter avec notre responsable du recrutement en orthophonie, Madame Dominique St-Aubin, qui se fera un plaisir de vous répondre. Vous pouvez la contacter au 514-596-6517, poste 4776, par courriel @ [stabin.d@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:stabin.d@cssdm.gouv.qc.ca)

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés ? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

### **Rôle de l'agente ou de l'agent de correction du langage en milieu scolaire**

L'emploi d'agente ou d'agent de correction du langage comporte plus spécifiquement la mise en œuvre du plan de traitement et d'intervention déterminé par une ou un orthophoniste, dans un but de prévention, dépistage, réadaptation ou rééducation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage.

Pour des informations concernant le rôle de l'agente et de l'agent de correction du langage en milieu scolaire nous vous invitons à consulter la page 1 du <https://www.fppe.ca/vos-droits/plan-de-classification/>

### **Lieux de travail possibles et affectations adaptés à vos besoins**

L'agente ou d'agent de correction du langage peut œuvrer dans des milieux [réguliers primaires](#) et [secondaires](#) ainsi que dans des [écoles spécialisées](#) auprès de diverses clientèles dont les élèves présentant une déficience auditive, une déficience intellectuelle, un trouble développemental du langage, un trouble du spectre de l'autisme ou des difficultés d'apprentissage.

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

## Qualifications requises\*

Pour être admissible, vous devez rencontrer l'une de ces exigences :

### Profil 1

- Détenir un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en orthophonie ;

### Profil 2

- Détenir un diplôme universitaire terminal de 1er cycle ET être inscrit en 2ème année de maîtrise en orthophonie et avoir fait son stage de 1ère année ou des activités cliniques auprès de la clientèle d'âge préscolaire, primaire ou secondaire (4 à 21 ans).

### Profil 3

- Détenir un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en neurosciences cognitives spécialisation linguistique ET être inscrit à la maîtrise en orthophonie et présenter une expérience pratique en orthophonie auprès d'une clientèle d'âge préscolaire, primaire ou secondaire (4 à 21 ans)

*\* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranqer/obtenir-evaluation-comparative>*

*\*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

## Rémunération

Taux horaire variant entre 26,22 \$ et 43,49 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Vous devez faire parvenir vos attestations d'expérience qui sont pertinentes à la fonction au plus tard 30 jours suivant votre entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit fait rétroactivement. Celles-ci doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Saviez-vous que le CSSDM et l'École d'orthophonie et d'audiologie (ÉOA) de l'Université de Montréal font équipe, dans le cadre d'une entente de collaboration signée en décembre 2020 ? Cette entente a pour but de nourrir la formation et les efforts de recherche des futurs professionnel-le-s en orthophonie et en audiologie et, d'une autre part, à favoriser le recrutement et la rétention de ces professionnels au sein du CSSDM.

Pour tous les détails consulter le site suivant : <https://medecine.umontreal.ca/2021/04/19/entente-entre-leoa-et-le-cssdm-collaborer-pour-mieux-servir/>

**Une belle occasion de faire la différence dans la vie de plusieurs jeunes dans nos écoles. Cliquez [ICI](#) Sans plus tarder pour postuler !**

*Le CSSDM remercie les tous les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.*

*Le CSSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#)*